



Evolution du périmètre de la carrière de Puech Hiver

Organisation d'une réunion publique le 8 juillet à 20h30 – Salle des fêtes de Souyri (*Inscription préalable nécessaire*)

La Communauté de Communes Conques-Marcillac a prescrit en 2018 une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune de Salles-la-Source. Cette procédure a pour objet la prise en compte des évolutions du périmètre actuel de la carrière située au lieu-dit de « Puech Hiver », exploitée par la société CMGO, c'est à dire :

- la cessation d'activité et la libération de l'ancienne carrière Lavergne (1^{er} site d'exploitation) ;
- la modification du périmètre de l'arrêté de biotope ;
- la demande d'extension du périmètre d'exploitation de la carrière.

La procédure de déclaration de projet vise à étudier :

- l'intérêt général du projet d'extension de la carrière de Puech Hiver
- les évolutions du zonage du plan local d'urbanisme de Salles-la-source.

Cette procédure intègre une démarche d'évaluation environnementale visant à mesurer l'impact des évolutions de zonage sur l'environnement.

Sur ce dernier aspect, il est à noter que la déclaration de projet ne vaut aucunement autorisation d'exploiter. Seuls les services de l'Etat sont compétents pour autoriser la poursuite de l'activité extractive sur le site de la carrière. La société CMGO doit dans ce cadre déposer une demande d'autorisation environnementale unique auprès de la DREAL Occitanie.

Les réflexions portées par la Communauté de Communes Conques-Marcillac quant à l'évolution du périmètre de la carrière seront présentées en amont de l'enquête publique lors d'une réunion publique prévue le 8 juillet 2021 à 20h30 à la salle des fêtes de Souyri, sur la commune de Salles-la-Source. Cette réunion a pour objectif d'informer les habitants du territoire de la procédure administrative initiée par la Communauté de Communes et de communiquer sur les premiers éléments d'analyse inhérents à la déclaration de projet.

Compte-tenu de la situation sanitaire, les personnes souhaitant assister à cette réunion sont priées de se rapprocher des services de la Communauté de Communes pour inscription au 05 65 71 86 20. Les éléments de présentation seront mis à disposition du public à la Mairie de Salles-la-Source et au siège de la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture au public à partir du 9 juillet, pour une période d'un mois, et sur le site internet :

salleslasource.fr. Des registres seront associés pour recueillir les observations. Elles pourront également se faire par courriel à l'adresse : m-farbos@cc-conques-marcillac.fr.



[Consulter l'arrêté communautaire.](#)